

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - GC3 TTM :
 Ouvrages d'art de franchissement des jalles - Appel d'offres ouvert
 Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- la construction du tram-train du Médoc ;
- les extensions des lignes A, B et C.

L'objet du marché, dit GC3 TTM, est la réalisation :

- de l'ouvrage ferroviaire de franchissement de la jalle Noire (PRA OA6),
- de l'ouvrage ferroviaire de franchissement de la jalle des sables (PRA OA7),
- de l'ouvrage ferroviaire de franchissement de la jalle de Blanquefort (PRA OA8),
- des blocs techniques et des aménagements associés de part et d'autre des ouvrages ferroviaires de franchissement,
- des blindages provisoires et des rampes d'accès provisoires et définitifs à réaliser à proximité d'une voie ferroviaire en exploitation.
- des démolitions partielles des ouvrages existants (encorbellements, appuis).

Il s'agit d'un marché à prix unitaire, d'une durée de 15 mois à compter de la date de notification du marché.

L'opération a été estimée 3 883 129,50 € HT, soit 4 644 222, 88 € TTC, par le maître d'œuvre.

Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, chapitre 23, compte 23800102, CRB KD00, programme TT30.

Pour la réalisation de cette opération, la communauté urbaine doit être regardée comme entité adjudicatrice. Il a donc été procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles 160 et 161 du code des marchés publics.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale.

L'avis a été envoyé au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) le 13 juin 2012.

5 opérateurs économiques ont déposé un pli contenant leur candidature et leur offre à la date limite fixée par le dossier de la consultation, le 1^{er} août 2012 :

- l'entreprise DEMATHIEU ET BARD,
- Le groupement conjoint d'entreprise NGE GC / BOUYGUES TP,
- Le groupement conjoint FAYAT TP / BTPS Atlantique,
- l'entreprise GTM SO TP GC,
- l'entreprise EIFFAGE TP SO.

Les 5 candidatures ont été agréées.

A l'issue de l'analyse des offres remises et après jugement et classement des offres selon le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 20 septembre 2012 a décidé d'attribuer le marché à l'opérateur économique EIFFAGE TP SO, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le montant de l'offre retenue est de 2 884 553,80 € HT, soit 3 449 926,34 € TTC.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne, 6ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU la délibération n°2009/0708 du Conseil de Communauté en date du 6 novembre 2009,

VU la consultation par voie d'appel d'offres ouvert lancée le 13 juin 2012 pour la réalisation des ouvrages de franchissement des jalles nécessaires à la construction du tram-train du Médoc,

VU la décision de la CAO en date du 20 septembre 2012 attribuant le marché à l'opérateur économique EIFFAGE TP SO pour un montant de 2 884 553,80 € HT soit 3 449 926,34 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres a attribué le marché dit « GC3 TTM » portant sur la réalisation des ouvrages de franchissement des jalles nécessaires à la construction du tram-train du Médoc, à l'opérateur économique EIFFAGE TP SO pour un montant de 2 884 553,80 € HT, soit 3 449 926,34 € TTC

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché dit « GC3 TTM » portant sur la réalisation des ouvrages de franchissement des jalles nécessaires à la construction du tram-train du médoc avec l'opérateur économique EIFFAGE TP SO qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 2 884 553,80 € HT, soit 3 449 926,34 € TTC ;

Article 2 : Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants au budget annexe transports, chapitre 23, compte 23800102, CRB KD 00, programme TT30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2012</p>
--

M. GÉRARD CHAUSSET